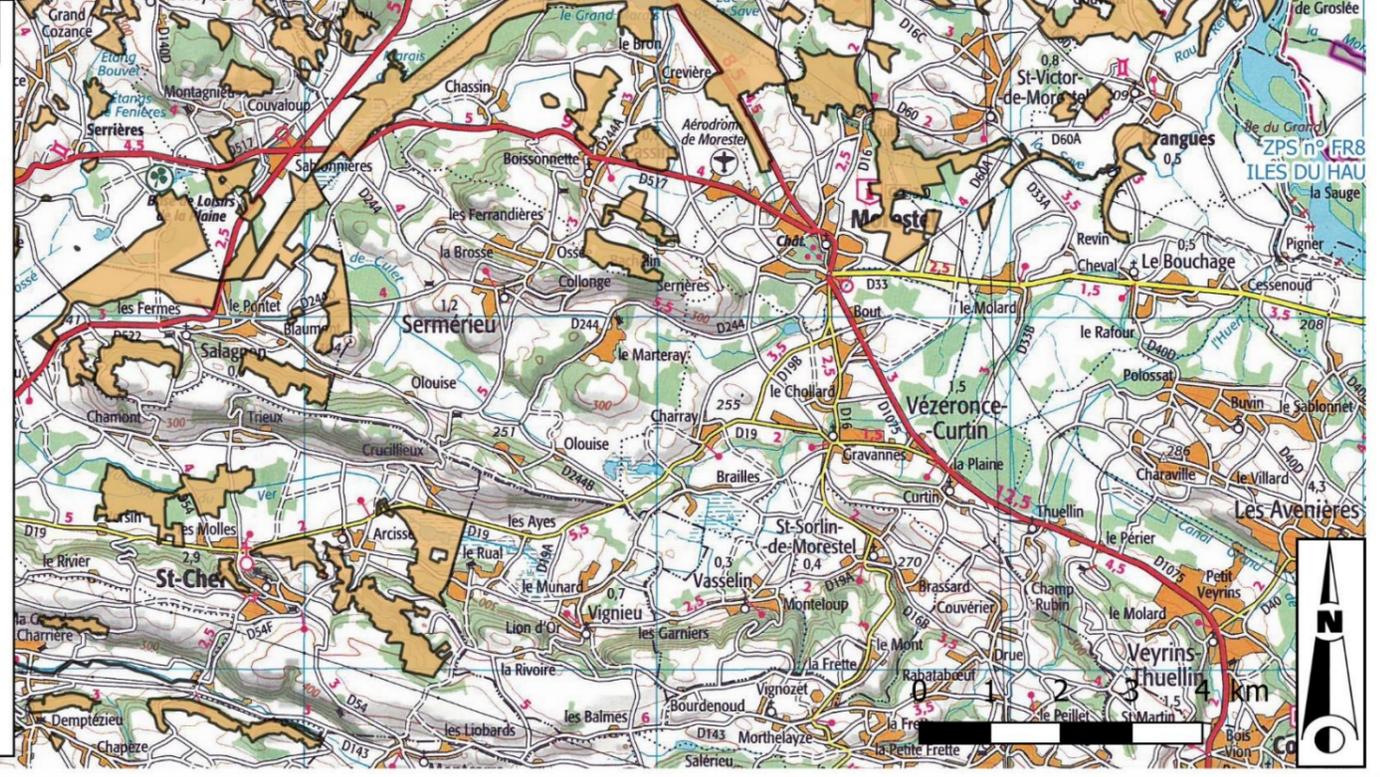


**GONIN SAS TP CARRIERES**  
Commune de SAINT-BAUDILLE-DE-LA-TOUR (38)

Carte des sites natura 2000  
Echelle : 1/100 000

-  Emplacement du projet
- Directive oiseaux - ZPS
  -  ZPS n° FR8210058: ILES DU HAUT-RHONE
  -  ZPS n° FR8212011: STEPPES DE LA VALBONNE
- Directive habitats - SIC et ZSC
  -  ZSC n° FR8201638: MILIEUX ALLUVIAUX ET AQUATIQUES DU FLEUVE RHONE, DE JONS A ANTHON
  -  ZSC n° FR8201639: STEPPES DE LA VALBONNE
  -  ZSC n° FR8201641: MILIEUX REMARQUABLES DU BAS BUGEY
  -  ZSC n° FR8201653: BASSE VALLEE DE L'AIN, CONFLUENCE AIN-RHÔNE
  -  ZSC n° FR8201727: L'ISLE CREMIEU
  -  ZSC n° FR8201785: PELOUSES, MILIEUX ALLUVIAUX ET AQUATIQUES DE L'ILE DE MIRIBEL-JONAGE



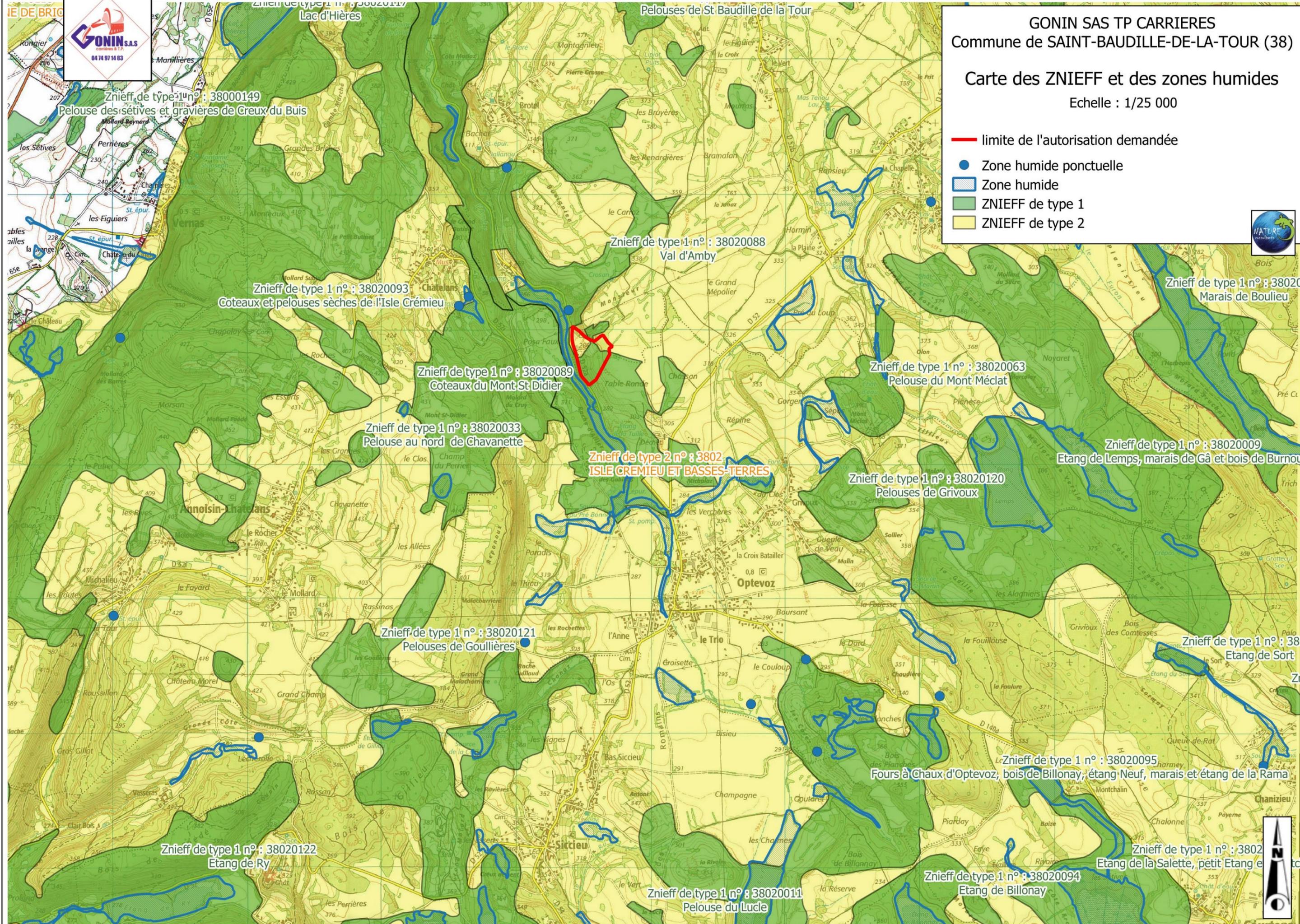


# GONIN SAS TP CARRIERES Commune de SAINT-BAUDILLE-DE-LA-TOUR (38)

## Carte des ZNIEFF et des zones humides

Echelle : 1/25 000

- limite de l'autorisation demandée
- Zone humide ponctuelle
- Zone humide
- ZNIEFF de type 1
- ZNIEFF de type 2



GONIN SAS TP CARRIERES  
Commune de SAINT-BAUDILLE-DE-LA-TOUR (38)

Carte des APPB et des  
Réserves naturelles proches

 Emplacement du projet

Réserve Naturelle régionale

 RNR n° : RNR004

 RNR n° : RNR011

Réserve Naturelle Nationale

 RNN n° : FR3600179 : Haut-Rhône français

 RNN n° : FR3600179 : Périmètre de protection de la réserve naturelle nationale du Haut-Rhône français

Arrêté de protection de biotope

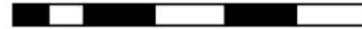
 APPB n° : FR3800192 : Protection des oiseaux rupestres

 APPB n° : FR3800210 : Zone humide du Saugey

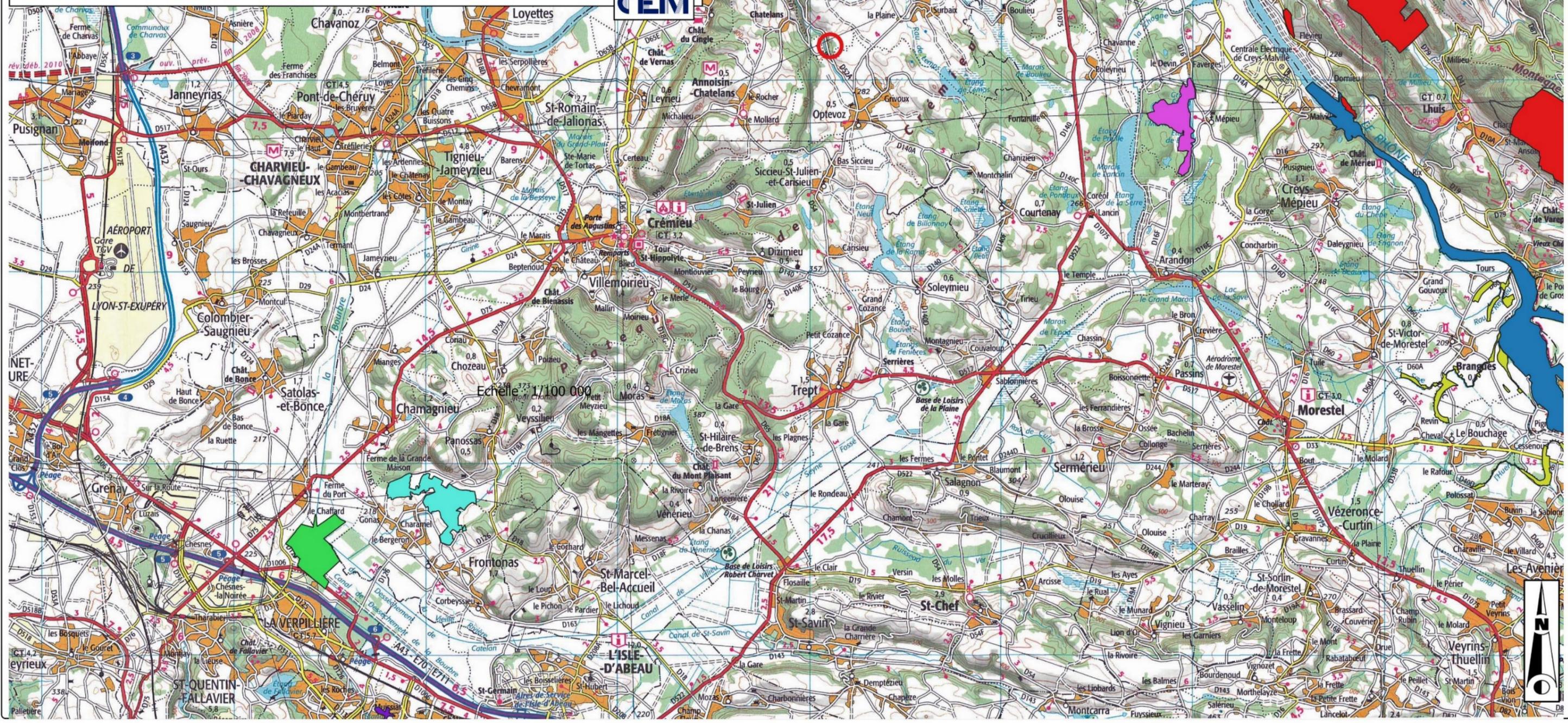
 APPB n° : FR3800426 : Confluence Bourbre-Catelan

 APPB n° : FR3800637 : Marais de Charamel

1 0 1 2 3 4 km



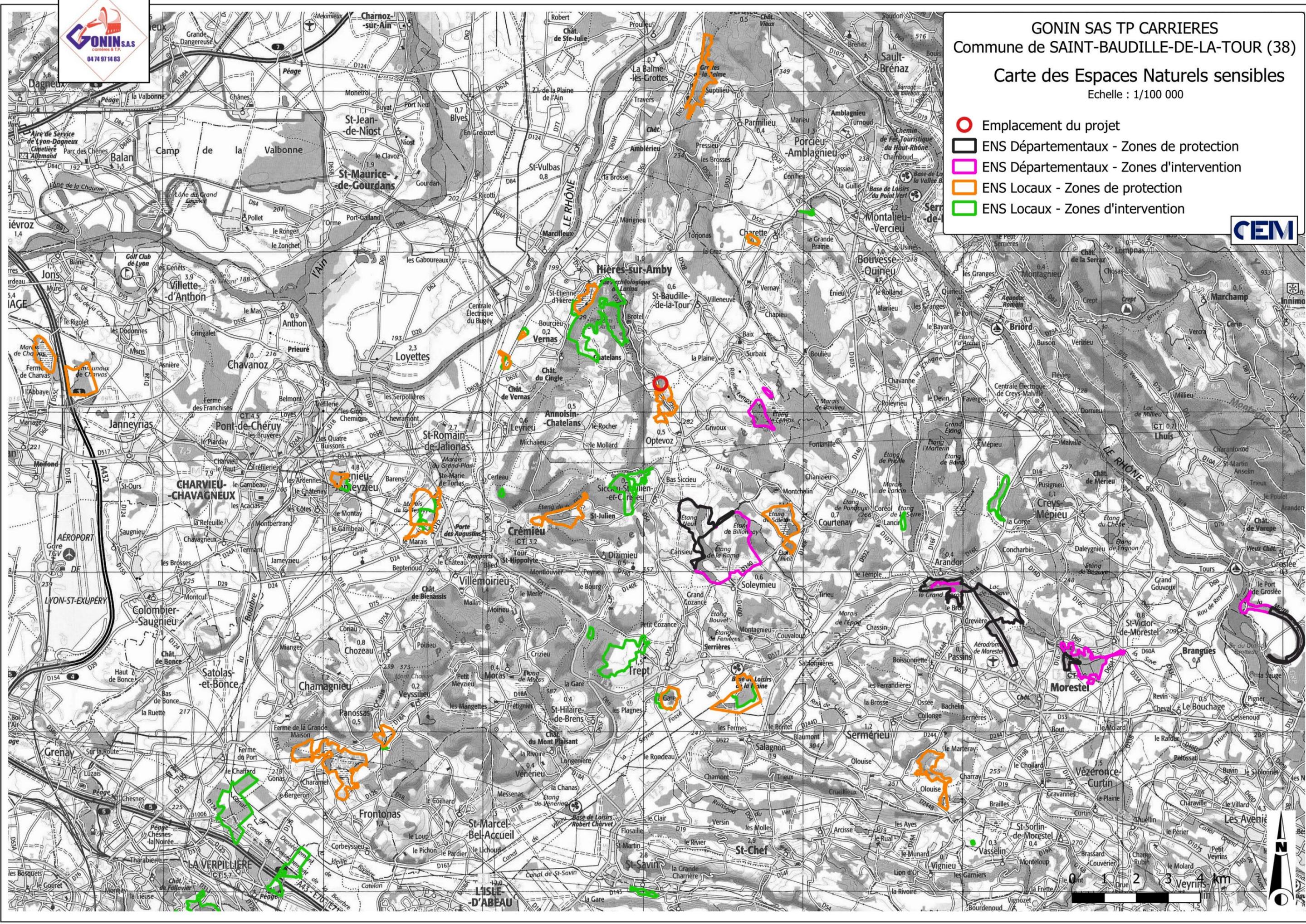
**CEM**





GONIN SAS TP CARRIERES  
Commune de SAINT-BAUDILLE-DE-LA-TOUR (38)  
Carte des Espaces Naturels sensibles  
Echelle : 1/100 000

- Emplacement du projet
- ▭ ENS Départementaux - Zones de protection
- ▭ ENS Départementaux - Zones d'intervention
- ▭ ENS Locaux - Zones de protection
- ▭ ENS Locaux - Zones d'intervention



## 7.2. HABITATS NATURELS SUR LE SITE DU PROJET

### 7.2.1. Évaluation patrimoniale

La valeur et l'intérêt d'un habitat naturel dépendent :

- de sa rareté ;
- de son importance pour la conservation d'espèces animales ou végétales rares ou menacées.

Ces deux critères sont pris en compte pour évaluer l'intérêt des habitats reconnus sur le site.

Par ailleurs, la directive européenne 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages (directive « Habitats Faune Flore ») définit deux niveaux d'habitats dont l'intérêt, à l'échelle de la CEE, justifie la prise de mesures conservatoires : ce sont les habitats naturels d'intérêt communautaire et les habitats naturels prioritaires.

Les mesures conservatoires à prendre sont la désignation de « Zones Spéciales de Conservation (ZSC) » qui doivent, à terme, former un « réseau écologique européen cohérent dénommé NATURA 2000 ».

Chaque état membre a accepté les listes des habitats d'intérêt communautaire et prioritaire qui sont regroupées dans l'annexe 1 de la directive « Habitats » et s'est engagé à définir son réseau NATURA 2000. Par conséquent, les habitats recensés sur un site et inscrit sur l'annexe 1 de cette directive doivent être considérés comme présentant une valeur patrimoniale élevée.

Habitats naturels d'intérêt communautaire : ceux, qui, sur le territoire visé à l'article 2 – la CEE- :

- sont en danger de disparition dans leur aire de répartition naturelle,  
ou
- ont une aire de répartition naturelle réduite par suite de leur régression ou en raison de leur aire intrinsèquement restreinte,  
ou
- constituent des exemples remarquables de caractéristiques propres à l'une ou à plusieurs des cinq régions biogéographiques suivantes : alpine, atlantique, continentale, macaronésienne et méditerranéenne.

Habitats naturels prioritaires : les types d'habitats naturels en danger de disparition présents sur le territoire visé à l'article 2 – la CEE – et pour la conservation desquels la Communauté porte une responsabilité particulière, compte tenu de l'importance de la part de leur aire de répartition naturelle comprise dans le territoire visé à l'article 2.

*Extrait de la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages.*

### 7.2.2. Les habitats représentés sur le site d'étude

Les citations et éléments bibliographiques de ce chapitre sont intégralement repris du *Guide des habitats naturels et semi-naturels des Alpes* (VILLARET J.-C. et al., 2019). Ce guide, noté GHNA dans la suite du rapport, liste et décrit précisément l'ensemble des habitats naturels et semi-naturels présents dans un secteur géographique s'étendant du Jura méridional à la Haute Provence et des bords du Rhône au Mont-Blanc. Il couvre la totalité des départements de l'Ain, de la Haute-Savoie, de la Savoie, de l'Isère, de la Drôme, des Hautes-Alpes et des Alpes de Haute Provence, soit le territoire d'agrément du CBNA. Au sein de ce territoire, Saint-Baudille-de-la-Tour se situe dans le secteur 20 « Isle Crémieu ».

Sur la zone d'étude, les milieux naturels sont présents sous forme de mosaïques parfois très complexes. Certaines formations constituent des transitions entre deux habitats naturels proches. De nombreux secteurs abritent une mosaïque spatiale très complexe de nombreux habitats unitaires ou micro-habitats unitaires qu'il est difficile de cartographier.

Par conséquent, la carte des habitats naturels a fait l'objet de petites simplifications. La carte des habitats naturels est présentée à la fin de ce chapitre.

31.81211 - Fruticées à Prunelliers et Troènes (2405)		
Référentiel	Code	Libellé
Guide des habitats naturels et semi-naturels des Alpes	2405	Fourrés arbustifs calcicoles des sols secs à frais des étages planitiaire et collinéen
Prodrome des végétations de France (PVF)	20.0.2.0.7	<i>Berberidion vulgaris</i>
Natura 2000	ND	Non désigné
EUNIS	F3.11211	Fourrés à Prunellier et Troène médio-européens
Corine Biotopes	31.81211	Fruticées médio-européennes à Prunelliers et Troènes



**Localisation sur le site :**

Cet habitat naturel est notamment présent en partie sud-est de la parcelle OB 738, ainsi que dans la partie de la parcelle OB 135 qui a été cartographiée, souvent en mélange avec des chênaies pubescentes (habitat 41.711). Ces fourrés constituent un stade transitoire de la dynamique de fermeture du milieu se traduisant par le passage d'un milieu herbacé riche en biodiversité à un milieu forestier banal moins diversifié.

**Flore sur le site :**

Parmi les plantes caractéristiques de cette formation, on peut noter les essences suivantes (ligneux arbustifs et lianes) : *Acer campestre* (arbustif), *Carpinus betulus* (arbustif), *Clematis vitalba*, *Cornus mas*, *Cornus sanguinea*, *Corylus avellana*, *Crataegus monogyna*, *Dioscorea communis*, *Euonymus europaeus*, *Fraxinus excelsior* (arbustif), *Juniperus communis*, *Ligustrum vulgare*, *Lonicera xylosteum*, *Prunus avium* (arbustif), *Prunus mahaleb*, *Prunus spinosa*, *Quercus pubescens* (arbustif), *Rosa canina*, *Rubus* sp., et *Viburnum lantana*.

**Présence locale, statut et intérêt de l'habitat :**

Cet habitat est considéré comme « fréquent ou bien représenté et souvent typique » dans l'Isle Crémieu.

Statut Natura 2000 : « habitat [...] non désigné ».

Statut sur l'espace alpin et péri-alpin : « habitat fréquent, non menacé, à surveiller en plaines agricoles ».

Évolution : « stable (régression en plaines cultivées) ».

Intérêt écologique : moyen.

31.831 - Ronciers (2407)		
Référentiel	Code	Libellé
Guide des habitats naturels et semi-naturels des Alpes	2407	Ronciers des lisières, clairières et prémanteaux arbustifs, des étages planitiaire à montagnard
Prodrome des végétations de France (PVF)	20.0.2.0.2	<i>Pruno spinosae-Rubion ulmifolii</i>
Natura 2000	ND	Non désigné
EUNIS	F3.131	Ronciers
Corine Biotopes	31.831	Ronciers



**Localisation sur le site :**

Cet habitat naturel est présent sur deux secteurs : l'un sur un talus vers l'entrée de la carrière, l'autre au-dessus des fronts de la carrière, à l'est et au sud de la carrière.

**Flore sur le site :**

Cet habitat est fortement dominé par les ronces (*Rubus* spp.).

**Présence locale, statut et intérêt de l'habitat :**

Cet habitat est considéré comme « fréquent ou bien représenté et souvent typique » dans l'Isle Crémieu.

Statut Natura 2000 : « habitat non désigné ».

Statut sur l'espace alpin et péri-alpin : « en situation ambivalente car progressant avec la déprise rurale, mais en régression en plaines intensivement exploitées, cet habitat reste assez fréquent. Certains types localisés seraient à surveiller ».

Évolution : « stable ».

Intérêt écologique : faible.

## 7 – ÉTAT INITIAL DE LA BIODIVERSITÉ DU SITE ET DE SES ABORDS

31.871 - Coupes forestières récentes (2102 x 2104)		
Référentiel	Code	Libellé
Guide des habitats naturels et semi-naturels des Alpes	2102	Ourlets herbacés nitrophiles à Benoîte commune ( <i>Geum urbanum</i> ) et à Alliaire officinale ( <i>Alliaria petiolata</i> ) des lisières mésophiles
	2104	Végétation herbacée haute, pionnière des chablis et des coupes forestières sur sols neutrobasiques
Prodrome des végétations de France (PVF)	29.0.1.0.2	<i>Geo-urbani-Alliarion petiolatae</i>
	23.0.1.0.1	<i>Atropion balladonnae</i>
Natura 2000	ND	Non désigné
EUNIS	G5.84	Clairières herbacées
Corine Biotopes	31.871	Clairières herbacées



### **Localisation sur le site :**

Cet habitat naturel occupe deux petits secteurs : un en partie nord de la parcelle OB 739, et un autre vers le centre de la parcelle OB 738, immédiatement au sud de la carrière.

### **Flore sur le site :**

Cette formation est composée d'un mélange de jeunes spécimens d'essences ligneuses, arbustive et arborées, présentes dans les habitats forestiers alentours, et de plantes caractéristiques des lisières, clairières et ourlets.

### **Présence locale, statut et intérêt de l'habitat :**

Les deux habitats unitaires constitutifs de cette formation sont considérés comme « fréquent ou bien représenté et souvent typique » dans l'Isle Crémieu.

Statut Natura 2000 : habitats non désignés.

Statut sur l'espace alpin et péri-alpin : l'habitat 2102 est un « habitat fréquent non menacé, sauf localement » ; l'habitat 2104 est un « habitat non menacé, à surveiller cependant ».

Évolution : « stable » pour les deux habitats unitaires constitutifs de cette formation.

Intérêt écologique : faible.

31.872 - Fourrés eutrophiles de Sureaux et de Saule marsault (2411)		
Référentiel	Code	Libellé
Guide des habitats naturels et semi-naturels des Alpes	2411	Fourrés arbustifs eutrophiles de sureaux ( <i>Sambucus nigra</i> & <i>Sambucus racemosa</i> ) et de saule marsault ( <i>Salix caprea</i> )
Prodrome des végétations de France (PVF)	20.0.3.0.1	<i>Sambuco racemosae-Salicion capreae</i>
Natura 2000	ND	Non désigné
EUNIS	G5.85	Clairières à couvert arbustif
Corine Biotopes	31.872	Clairières à couvert arbustif



**Localisation sur le site :**

Cet habitat naturel est uniquement présent sur une bande de quelques mètres de large entre la RD 52A le carreau de la carrière. Il est issu du reboisement spontané de ce milieu perturbé par des ligneux arbustifs pionniers, entre-autres par quelques essences eutrophiles.

**Flore sur le site :**

On note notamment la présence de *Cornus sanguinea*, *Corylus avellana*, *Fraxinus excelsior*, *Populus nigra*, *Prunus mahaleb*, *Salix caprea*, *Salix purpurea*, *Sambucus ebulus*.

**Présence locale, statut et intérêt de l'habitat :**

Cet habitat est considéré comme « fréquent ou bien représenté et souvent typique » dans l'Isle Crémieu.

Statut Natura 2000 : « habitat non désigné ».

Statut sur l'espace alpin et péri-alpin : « habitat fréquent, non menacé ».

Évolution : « stable ».

Intérêt écologique : moyen.

34.11 - Pelouses médio-européennes sur débris rocheux (0302)		
Référentiel	Code	Libellé
Guide des habitats naturels et semi-naturels des Alpes	0302	Pelouses pionnières principalement vivaces à orpins ( <i>Sedum</i> spp.) des dalles et replats rocheux calcaires médio-européens de basse et moyenne altitudes
Prodrome des végétations de France (PVF)	65.0.2.0.1	<i>Alyso alyssoidis-Sedion albi</i>
Natura 2000	6110*	Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l' <i>Alyso-Sedion albi</i>
EUNIS	E1.11	Gazons eurosibériens sur débris rocheux
Corine Biotopes	34.11	Pelouses médio-européennes sur débris rocheux



#### **Localisation sur le site :**

Cet habitat naturel est présent de façon morcelée, très souvent sur de faibles emprises d'un seul tenant, notamment en partie sud-ouest de la parcelle OB 738, le long de la RD 52A, et dans la parcelle OB 135.

#### **Flore sur le site :**

Parmi les plantes caractéristiques des pelouses sèches identifiées dans ces formations, on peut noter les espèces suivantes : *Allium sphaerocephalon*, *Arenaria serpyllifolia*, *Sedum album*, *Sedum sexangulare*, *Teucrium botrys*, *Teucrium chamaedrys*.

Le complexe d'habitat 34.11 x 34.32 abrite l'ensemble des stations d'Ail joli (*Allium coloratum*), plante protégée régionalement, de la zone d'étude.

#### **Présence locale, statut et intérêt de l'habitat :**

Cet habitat est considéré comme « fréquent ou bien représenté et souvent typique » dans l'Isle Crémieu.

Statut Natura 2000 : « habitat d'intérêt communautaire retenu prioritaire pour les formations se développant en contexte de dalles rocheuses (6110\*) ou de pavements calcaires (8240\*) [...] ».

Statut sur l'espace alpin et péri-alpin : « habitat peu menacé, mais localisé et à surveiller à basse altitude ».

Évolution : « stable (régression en plaine ?) ».

Intérêt écologique : fort.

## 7 – ÉTAT INITIAL DE LA BIODIVERSITÉ DU SITE ET DE SES ABORDS

34.32 - Pelouses semi-sèches calcaires atlantiques (1601)		
Référentiel	Code	Libellé
Guide des habitats naturels et semi-naturels des Alpes	1601	Pelouses et prairies calcicoles semi-sèches à brome dressé ( <i>Bromopsis erecta</i> ) des régions médio-européennes
Prodrome des végétations de France (PVF)	26.0.2.0.3	<i>Mesobromion erecti</i>
Natura 2000	6210(*)	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (*sites d'orchidées remarquables)
EUNIS	E1.26	Pelouses semi-sèches calcaires atlantiques
Corine Biotopes	34.32	Pelouse calcaires sub-atlantiques semi-arides



### **Localisation sur le site :**

La parcelle OB 738 abrite quelques reliques dispersées de cet habitat naturel, au niveau de clairières et de lisières forestières, le long d'une sente en partie haute du site, et pour le plus bel ensemble, le long de la RD 52A.

La parcelle OB 135, plus ouverte, abrite une mosaïque d'habitats dans laquelle ces formations herbacées dominent.

Un coteau sec en bordure sud-ouest de la parcelle OB 734 abrite également cette formation.

### **Flore sur le site :**

Parmi les plantes caractéristiques des pelouses sèches identifiées dans ces formations, on peut noter les espèces suivantes : *Anemone rubra*, *Anthoxanthum odoratum*, *Arabis hirsuta*, *Asperula cynanchica*, *Brachypodium rupestre*, *Briza media*, *Bromopsis erecta*, *Campanula glomerata*, *Carex flacca*, *Carlina vulgaris*, *Centaurea paniculata*, *Dianthus carthusianorum*, *Eryngium campestre*, *Euphorbia cyparissias*, *Festuca marginata*, *Fumana procumbens*, *Galium album*, *Helianthemum nummularium*, *Helichrysum stoechas*, *Hippocrepis comosa*, *Koeleria vallesiana*, *Lotus corniculatus*, *Medicago lupulina*, *Onobrychis viciifolia*, *Ononis natrix*, *Ononis spinosa*, *Orchis anthropophora*, *Orchis militaris*, *Orchis simia*, *Plantago lanceolata*, *Plantago media*, *Potentilla verna*, *Poterium sanguisorba*, *Prunella vulgaris*, *Ranunculus bulbosus*, *Stachys recta*, *Teucrium chamaedrys*, *Thymus pulegioides*, *Trifolium montanum*, *Trifolium pratense*.

Cet habitat naturel, seul ou en association avec des habitats proches, abrite les stations des trois plantes protégées de la zone d'étude : *Allium coloratum*, *Anemone rubra*, et *Ophioglossum vulgatum*.

**Présence locale, statut et intérêt de l'habitat :**

Cet habitat est considéré comme « fréquent ou bien représenté et souvent typique » dans l'Isle Crémieu.

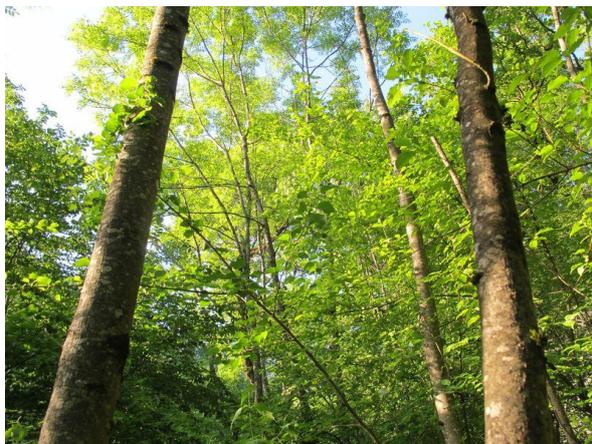
Statut Natura 2000 : « habitat d'intérêt communautaire [...] ».

Statut sur l'espace alpin et péri-alpin : « habitat encore assez bien répandu, mais en régression continue ».

Évolution : « en régression ».

Intérêt écologique : fort.

41.27 - Chênaies-charmaies calciphiles (2703)		
Référentiel	Code	Libellé
Guide des habitats naturels et semi-naturels des Alpes	2703	Charmaies, charmaies-chênaies et chênaies-hêtraies collinéennes mésoxérophiles des sols calcaires à peu acides
Prodrome des végétations de France (PVF)	57.0.3.1.2	<i>Carpinion betuli</i>
Natura 2000	ND	Non désigné
EUNIS	G1.A17	Chênaies-charmaies calciphiles subatlantiques
Corine Biotores	41.27	Chênaies-charmaies et frênaies-charmaies calciphiles



**Localisation sur le site :**

Ces boisements calciphiles sur pentes modérées sont présents en partie sud-est de la parcelle BO 739. Ils se développent sur des sols plus profonds et plus riches que les autres boisements de la zone d'étude : les chênaies pubescentes (habitat 41.711).

**Flore sur le site :**

Parmi les plantes caractéristiques de cette formation, on peut noter les espèces suivantes : *Acer campestre*, *Carpinus betulus*, *Cornus sanguinea*, *Corylus avellana*, *Crataegus monogyna*, *Euonymus europaeus*, *Fraxinus excelsior*, *Helleborus foetidus*, *Ligustrum vulgare*, *Melittis melissophyllum*, *Prunus avium*, *Prunus spinosa*, *Quercus petraea*, *Quercus pubescens*, *Ruscus aculeatus*, *Sorbus aria*, *Tilia cordata*, *Viburnum lantana*, *Viola hirta*.

**Présence locale, statut et intérêt de l'habitat :**

Cet habitat est considéré comme « fréquent ou bien représenté et souvent typique » dans l'Isle Crémieu.

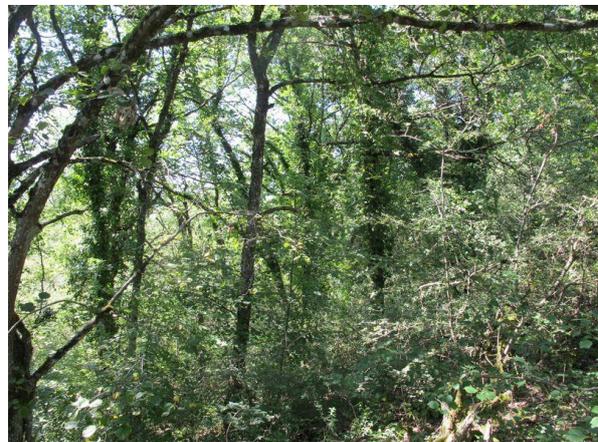
Statut Natura 2000 : « habitat non désigné ».

Statut sur l'espace alpin et péri-alpin : « habitat assez peu fréquent, localement à surveiller ».

Évolution : « stable (dégradation de l'état de conservation) ».

Intérêt écologique : moyen.

41.711 - Bois occidentaux de <i>Quercus pubescens</i> (2702)		
Référentiel	Code	Libellé
Guide des habitats naturels et semi-naturels des Alpes	2702	Chênaies blanches et boisements thermophiles médio-européens dominés par le chêne pubescent ( <i>Quercus pubescens</i> )
Prodrome des végétations de France (PVF)	57.0.1.0.1	<i>Quercion pubescenti-sessiliflorae</i>
Natura 2000	ND	Non désigné
EUNIS	G1.7111	Chênaies à <i>Quercus pubescens</i> sud-occidentales
Corine Biotopes	41.711	Bois occidentaux de <i>Quercus pubescens</i>





**Localisation sur le site :**

Ces boisements thermophiles sont l'habitat dominant de la zone d'étude. Ils couvrent la majeure partie des parcelles OB 739, OB 744 (partie ouest), et OB 738 (partie est et partie sud). Ils sont également présents dans les parcelles OB 743 et OB 734 (linéaire en limite sud-ouest de la parcelle), et de façon fragmentée sur la parcelle OB 135.

**Flore sur le site :**

Parmi les plantes caractéristiques de cette formation, on peut noter les espèces suivantes : *Brachypodium rupestre*, *Buxus sempervirens*, *Campanula persicifolia*, *Carex flacca*, *Cornus mas*, *Cornus sanguinea*, *Helleborus foetidus*, *Hippocrepis emerus*, *Juniperus communis*, *Melittis melissophyllum*, *Prunus mahaleb*, *Quercus petraea*, *Quercus pubescens*, *Rubia peregrina*, *Ruscus aculeatus*, *Sorbus aria*, *Teucrium chamaedrys*, et *Viburnum lantana*.

**Présence locale, statut et intérêt de l'habitat :**

Cet habitat est noté « fréquent ou bien représenté et souvent typique » dans l'Isle Crémieu.

Statut Natura 2000 : habitat non désigné.

Statut sur l'espace alpin et péri-alpin : « habitat non menacé en progression ».

Évolution : « en augmentation ».

Intérêt écologique : moyen.

82.2 - Cultures intensives et végétations compagnes sur sol sablo-limoneux (1906)		
Référentiel	Code	Libellé
Guide des habitats naturels et semi-naturels des Alpes	1905	Végétations médio-européennes compagnes des terrains sarclés sur sol sablo-limoneux, neutre à peu acide
Prodrome des végétations de France (PVF)	68.0.3.0.2	<i>Panico crus-galli-Setarion viridis</i>
Natura 2000	ND	Non désigné
EUNIS	I1.1	Monocultures intensives
Corine Biotopes	82.2	Cultures avec marges de végétation spontanée



#### **Localisation sur le site :**

Les grandes cultures sont marginalement représentées dans la zone d'étude (à la topographie plutôt escarpée dans son ensemble). Les cultures sont plus présentes sur le plateau d'Optevoz et de Saint-Baudille-de-la-Tour plus à l'est.

En 2019, du blé était cultivé sur les parcelles OB 734 et OB 146 et du Triticale sur les parcelles OB 735 et OB 732.

#### **Présence locale, statut et intérêt de l'habitat :**

L'habitat 1905 est considéré « moins fréquent ou plus localisé » dans l'Isle Crémieu.

Statut Natura 2000 : « habitat non désigné ».

Statut sur l'espace alpin et péri-alpin : « habitat fréquent non menacé, mais susceptible de s'appauvrir avec l'intensification et l'évolution des pratiques agricoles ».

Évolution : « en augmentation ».

Intérêt écologique : faible.

83.324 - Bois de Robiniers mûres (2711)		
Référentiel	Code	Libellé
Guide des habitats naturels et semi-naturels des Alpes	2711	Boisements secondaires dominés par le Robinier faux-acacia ( <i>Robinia pseudoacacia</i> )
Prodrome des végétations de France (PVF)	ND	Non désigné
Natura 2000	ND	Non désigné
EUNIS	G1.C3	Plantations de <i>Robinia</i>
Corine Biotopes	83.324	Plantations de Robiniers

**Localisation sur le site :**

Ce type de boisement dégradé par la présence de *Robinia pseudoacacia*, arbre exotique envahissant, occupe les marges nord-est de la parcelle OB 738 et sud-est de la parcelle OB 739.

**Flore sur le site :**

La flore est analogue à celle des boisements primaires de la zone d'étude, notamment des chênaies pubescentes, mais le Robinier faux-acacia domine la strate arborée.

**Présence locale, statut et intérêt de l'habitat :**

Cet habitat dégradé est considéré « moins fréquent ou plus localisé » dans l'Isle Crémieu.

Statut Natura 2000 : habitat « non désigné ».

Statut sur l'espace alpin et péri-alpin : « habitat non menacé à ne pas favoriser ».

Évolution : « en augmentation ».

Intérêt écologique : faible.

83.324 - Jeunes bois de Robiniers (2710)		
Référentiel	Code	Libellé
Guide des habitats naturels et semi-naturels des Alpes	2710	Accrus de feuillus et haies arborées des étages planitiaire et collinéen
Prodrome des végétations de France (PVF)	Hors PVF	<i>Balloto nigrae-Robinion pseudoacaciae</i>
Natura 2000	ND	Non désigné
EUNIS	G1.C3	Plantations de <i>Robinia</i>
Corine Biotopes	83.324	Plantations de Robiniers



#### **Localisation sur le site :**

Il s'agit d'un jeune boisement attenant au bois précédemment décrit, en marge sud-ouest de la parcelle OB 740 et en marge ouest de la parcelle OB 737, mais les sujets sont plus jeunes et mesurent quatre à cinq mètres de hauteur.

#### **Flore sur le site :**

La strate supérieure est dominée exclusivement par le Robinier faux-acacia, tandis que le sous-bois abrite des essences arbustives typique des fruticées à Prunelliers et Troènes (habitat 31.812).

#### **Présence locale, statut et intérêt de l'habitat :**

Cet habitat dégradé est considéré « moins fréquent ou plus localisé » dans l'Isle Crémieu.

Statut Natura 2000 : habitat « non désigné ».

Statut sur l'espace alpin et péri-alpin : « habitat non menacé à ne pas favoriser ».

Évolution : « en augmentation ».

Intérêt écologique : faible.

## 7 – ÉTAT INITIAL DE LA BIODIVERSITÉ DU SITE ET DE SES ABORDS

86.2 - Route		
Référentiel	Code	Libellé
Guide des habitats naturels et semi-naturels des Alpes	ND	Non désigné
Prodrome des végétations de France (PVF)	ND	Non désigné
Natura 2000	ND	Non désigné
EUNIS	J4.2	Réseaux routiers
Corine Biotopes	86.2	Villages

### **Localisation et intérêt sur le site :**

La RD 52A a été rattachée à cet habitat anthropique, dépourvu de toute végétation et ne revêtant aucun intérêt biologique particulier.

86.3 - Carrière en activité		
Référentiel	Code	Libellé
Guide des habitats naturels et semi-naturels des Alpes	ND	Non désigné
Prodrome des végétations de France (PVF)	ND	Non désigné
Natura 2000	ND	Non désigné
EUNIS	J3.2	Sites d'extraction minière à ciel ouvert en activité, y compris les carrières
Corine Biotopes	86.3	Sites industriels en activité



### **Localisation et intérêt sur le site :**

Cet habitat correspond à la majeure partie de la carrière actuelle, en partie nord de la parcelle OB 738.

Le carreau de la carrière est quasiment dépourvu de toute végétation. Une flore rudérale clairsemée est présente sur quelques risbermes.

Intérêt écologique : très faible.

87.2 - Zones rudérales (2008)		
Référentiel	Code	Libellé
Guide des habitats naturels et semi-naturels des Alpes	2008	Ourlets rudéraux et friches pluriannuelles mésophiles à carotte sauvage ( <i>Daucus carota</i> ) et à Mélilot blanc ( <i>Melilotus albus</i> )
Prodrome des végétations de France (PVF)	7.0.2.0.2	<i>Dauco carotae-Melilotion albi</i>
Natura 2000	ND	Non désigné
EUNIS	E5.14	Communautés d'espèces rudérales des sites industriels extractifs récemment abandonnés
Corine Biotopes	87.2	Zones rudérales



#### **Localisation sur le site :**

Ces friches herbacées sont peu représentées dans la carrière actuelle. Elles occupent quelques délaissés, plats ou en pente, en partie nord de la parcelle OB 738.

#### **Flore sur le site :**

Parmi les plantes caractéristiques de cet habitat, on peut noter les espèces suivantes : *Achillea millefolium*, *Artemisia vulgaris*, *Capsella bursa-pastoris*, *Crepis foetida*, *Dactylis glomerata*, *Daucus carota*, *Erigeron annuus*, *Erigeron canadensis*, *Hypericum perforatum*, *Lactuca serriola*, *Melilotus albus*, *Picris hieracioides*, *Poterium sanguisorba*, *Rumex obtusifolius*, *Sonchus asper*, *Tussilago farfara*.

#### **Présence locale, statut et intérêt de l'habitat :**

Cet habitat résultant de perturbations anthropiques est considéré « fréquent ou bien représenté [...] » dans l'Isle Crémieu.

Statut Natura 2000 : « habitat non désigné ».

Statut sur l'espace alpin et péri-alpin : « habitat fréquent, non menacé mais en régression en plaine ».

Évolution : « en régression ».

Intérêt écologique : faible.

#### **7.2.1. Synthèse concernant les habitats représentés sur le site d'étude**

Le tableau suivant dresse la liste des habitats naturels présents dans la zone d'étude selon les typologies « CORINE Biotope », « EUNIS », « Prodrome des Végétations de France » (PVF), et selon la Nomenclature du *Guide des habitats naturels et semi-*

*naturels des Alpes* (VILLARET J.-C. et al., 2019) (noté GHNA dans le tableau). L'intérêt de ces habitats est donné par la dernière colonne.

Sont présentées dans les pages suivantes, la carte des habitats naturels, ainsi que la carte de l'intérêt écologique des habitats de la zone d'étude.

7 – ÉTAT INITIAL DE LA BIODIVERSITÉ DU SITE ET DE SES ABORDS

Tableau 6 – Liste des habitats naturels recensés dans la zone d'étude.

Libellé retenu dans le rapport	Code GHNA	Libellé GHNA	Code PVF	Libellé PVF	Code Natura 2000	Libellé Natura 2000	Code EUNIS	Libellé EUNIS	Code CB	Libellé Corine Biotopes	Enjeu local
Forêts riveraines de Frênes et d'Aulnes	2605	Aulnaies-frênaies riveraines des sources, ruisseaux, torrents et rivières	57.0.4.2.1.1	<i>Alnion incanae / Alnenion glutinoso-incanae</i>	91E0*	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	G1.21	Forêts riveraines à <i>Fraxinus</i> et <i>Alnus</i> , sur sols inondés par les crues mais drainés aux basses eaux	44.3	Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens	Fort
Gazons eurosibériens sur débris rocheux	0302	Pelouses pionnières principalement vivaces à orpins ( <i>Sedum</i> spp.) des dalles et replats rocheux calcaires médio-européens de basse et moyenne altitudes	65.0.2.0.1	<i>Alyso alyssoidis-Sedion albi</i>	6110*	Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l' <i>Alyso-Sedion albi</i>	E1.11	Gazons eurosibériens sur débris rocheux	34.11	Pelouses médio-européennes sur débris rocheux	Fort
Pelouses semi-sèches calcaires subatlantiques	1601	Pelouses et prairies calcicoles semi-sèches à brome dressé ( <i>Bromopsis erecta</i> ) des régions médio-européennes	26.0.2.0.3	<i>Mesobromion erecti</i>	6210(*)	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (*sites d'orchidées remarquables)	E1.26	Pelouses semi-sèches calcaires atlantiques	34.32	Pelouse calcaires subatlantiques semi-arides	Fort
Prairies de fauche xéromésophiles planitiaires médio-européennes	1501	Prairies mésophiles de fauche de basse altitude à fromental ( <i>Arrhenatherum elatius</i> )	6.0.1.0.1	<i>Arrhenatherion elatioris</i>	6510	Pelouses maigres de fauche de basse altitude ( <i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i> )	E2.22	Prairies de fauche planitiaires subatlantiques	38.22	Prairies mésophiles des plaines médio-européennes à fourrage	Modéré
	1601	Pelouses et prairies calcicoles semi-sèches à brome dressé ( <i>Bromopsis erecta</i> ) des régions médio-européennes	26.0.2.0.3	<i>Mesobromion erecti</i>	6210(*)	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (*sites d'orchidées remarquables)	E1.26	Pelouses semi-sèches calcaires atlantiques	34.32	Pelouse calcaires subatlantiques semi-arides	
Chênaies à Chênes pubescents occidentales	2702	Chênaies blanches et boisements thermophiles médio-européens dominés par le chêne pubescent ( <i>Quercus pubescens</i> )	57.0.1.0.1	<i>Quercion pubescenti-sessiliflorae</i>	ND	Non désigné	G1.7111	Chênaies à <i>Quercus pubescens</i> sud-occidentales	41.711	Bois occidentaux de <i>Quercus pubescens</i>	Faible
Bois de Robiniers	2711	Boisements secondaires dominés par le Robinier faux-acacia ( <i>Robinia pseudoacacia</i> )	ND	Non désigné	ND	Non désigné	G1.C3	Plantations de <i>Robinia</i>	83.324	Plantations de Robiniers	Faible
Chênaies-charmaies calciphiles subatlantiques	2703	Charmaies, charmaies-chênaies et chênaies-hêtraies collinéennes mésoxérophiles des sols calcaires à peu acides	57.0.3.1.2	<i>Carpinion betuli</i>	ND	Non désigné	G1.A17	Chênaies-charmaies calciphiles subatlantiques	41.27	Chênaies-charmaies et frênaies-charmaies calciphiles	Faible
Mosaïques de fourrés et de bois thermophiles	2405	Fourrés arbustifs calcicoles des sols secs à frais des étages planitiaire et collinéen	20.0.2.0.7	<i>Berberidion vulgaris</i>	ND	Non désigné	F3.112	Fourrés à Prunellier et Troène	31.812	Fruticées à Prunelliers et Troènes	Faible
	2702	Chênaies blanches et boisements thermophiles médio-européens dominés par le chêne pubescent ( <i>Quercus pubescens</i> )	57.0.1.0.1	<i>Quercion pubescenti-sessiliflorae</i>	ND	Non désigné	G1.7111	Chênaies à <i>Quercus pubescens</i> sud-occidentales	41.711	Bois occidentaux de <i>Quercus pubescens</i>	
Jeunes bois de Robiniers	2710	Accrus de feuillus et haies arborées des étages planitiaire et collinéen	Hors PVF	<i>Balloto nigrae-Robinion pseudoacaciae</i>	ND	Non désigné	G1.C3	Plantations de <i>Robinia</i>	83.324	Plantations de Robiniers	Faible
Fruticées à Prunelliers et Troènes	2405	Fourrés arbustifs calcicoles des sols secs à frais des étages planitiaire et collinéen	20.0.2.0.7	<i>Berberidion vulgaris</i>	ND	Non désigné	F3.112	Fourrés à Prunellier et Troène	31.812	Fruticées à Prunelliers et Troènes	Faible
Fourrés eutrophiles de Sureaux et de Saule marsault	2411	Fourrés arbustifs eutrophiles de sureaux ( <i>Sambucus nigra</i> & <i>Sambucus racemosa</i> ) et de saule marsault ( <i>Salix caprea</i> )	20.0.3.0.1	<i>Sambuco racemosae-Salicion capreae</i>	ND	Non désigné	G5.85	Clairières à couvert arbustif	31.872	Clairières à couvert arbustif	Faible
Ronciers	2407	Ronciers des lisières, clairières et prémanteaux arbustifs, des étages planitiaire à montagnard	20.0.2.0.2	<i>Pruno spinosae-Rubion ulmifolii</i>	ND	Non désigné	F3.131	Ronciers	31.831	Ronciers	Faible
Coupes forestières récentes	2102	Ourllets herbacés nitrophiles à Benoîte commune ( <i>Geum urbanum</i> ) et à Alliaire officinale ( <i>Alliaria petiolata</i> ) des lisières mésophiles	29.0.1.0.2	<i>Geo-urbani-Alliarion petiolatae</i>	ND	Non désigné	G5.84	Clairières herbacées	31.871	Clairières herbacées	Faible
	2104	Végétation herbacée haute, pionnière des chablis et des coupes forestières sur sols neutrobasiqes	23.0.1.0.1	<i>Atropion belladonnae</i>							
Zones rudérales	2008	Ourllets rudéraux et friches pluriannuelles mésophiles à carotte sauvage ( <i>Daucus carota</i> ) et à Mélilot blanc ( <i>Melilotus albus</i> )	7.0.2.0.2	<i>Dauco carotae-Melilotion albi</i>	ND	Non désigné	E5.14	Communautés d'espèces rudérales des sites industriels extractifs récemment abandonnés	87.2	Zones rudérales	Faible
Monocultures intensives	1905	Végétations médio-européennes compagnes des terrains sarclés sur sol sablo-limoneux, neutre à peu acide	68.0.3.0.2	<i>Panico crus-galli-Setarion viridis</i>	ND	Non désigné	I1.1	Monocultures intensives	82.2	Cultures avec marges de végétation spontanée	Faible
Étangs	ND	Non désigné	ND	Non désigné	ND	Non désigné	C1.1	Lacs, étangs et mares oligotrophes permanents	22.1	Eaux douces	Faible
Route	ND	Non désigné	ND	Non désigné	ND	Non désigné	J4.2	Réseaux routiers	86.2	Villages	Faible
Carrière en activité	ND	Non désigné	ND	Non désigné	ND	Non désigné	J3.2	Sites d'extraction minière à ciel ouvert en activité, y compris les carrières	86.3	Sites industriels en activité	Faible

Figure 52 – Carte des habitats naturels et anthropisés du site et de ses abords

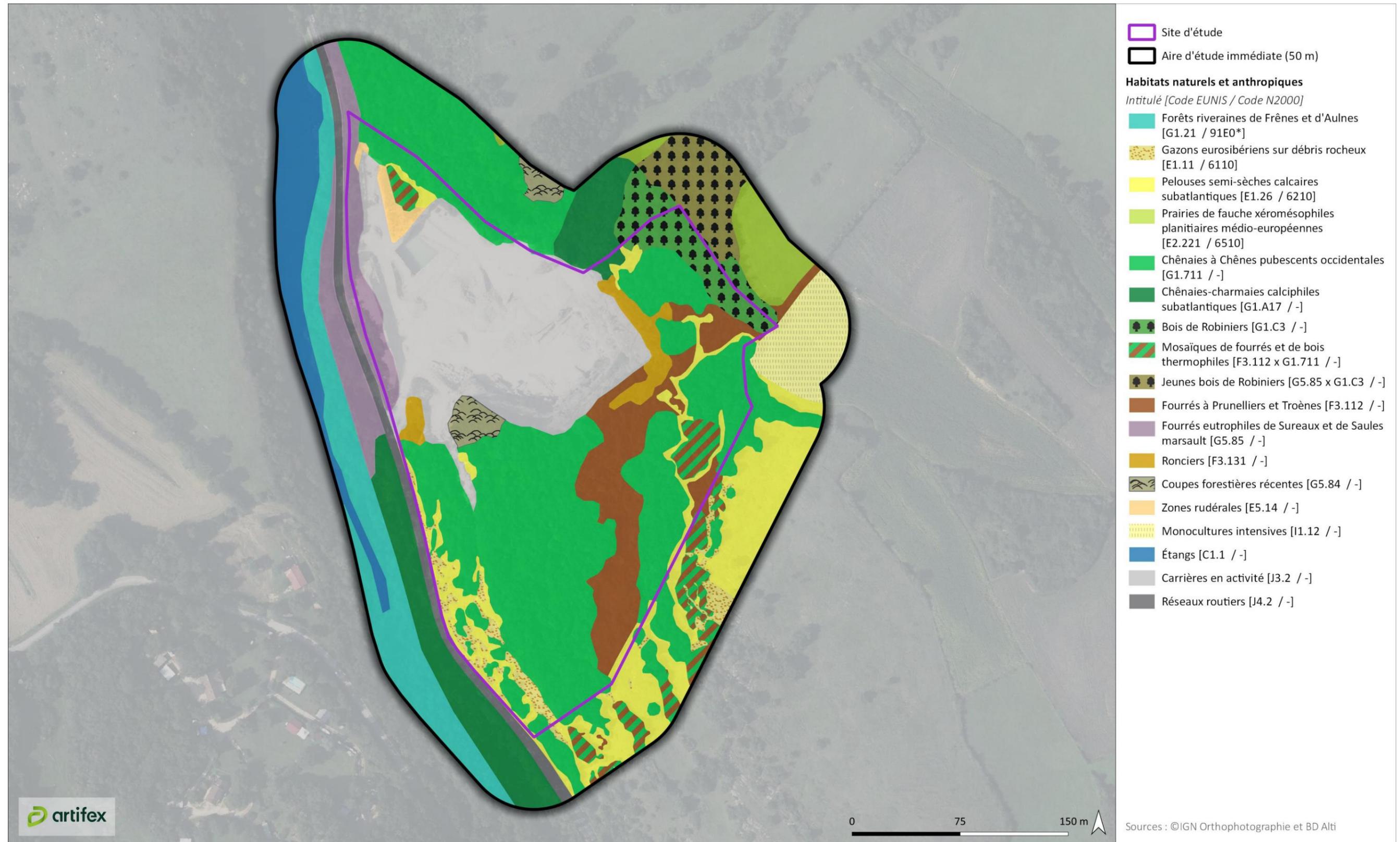
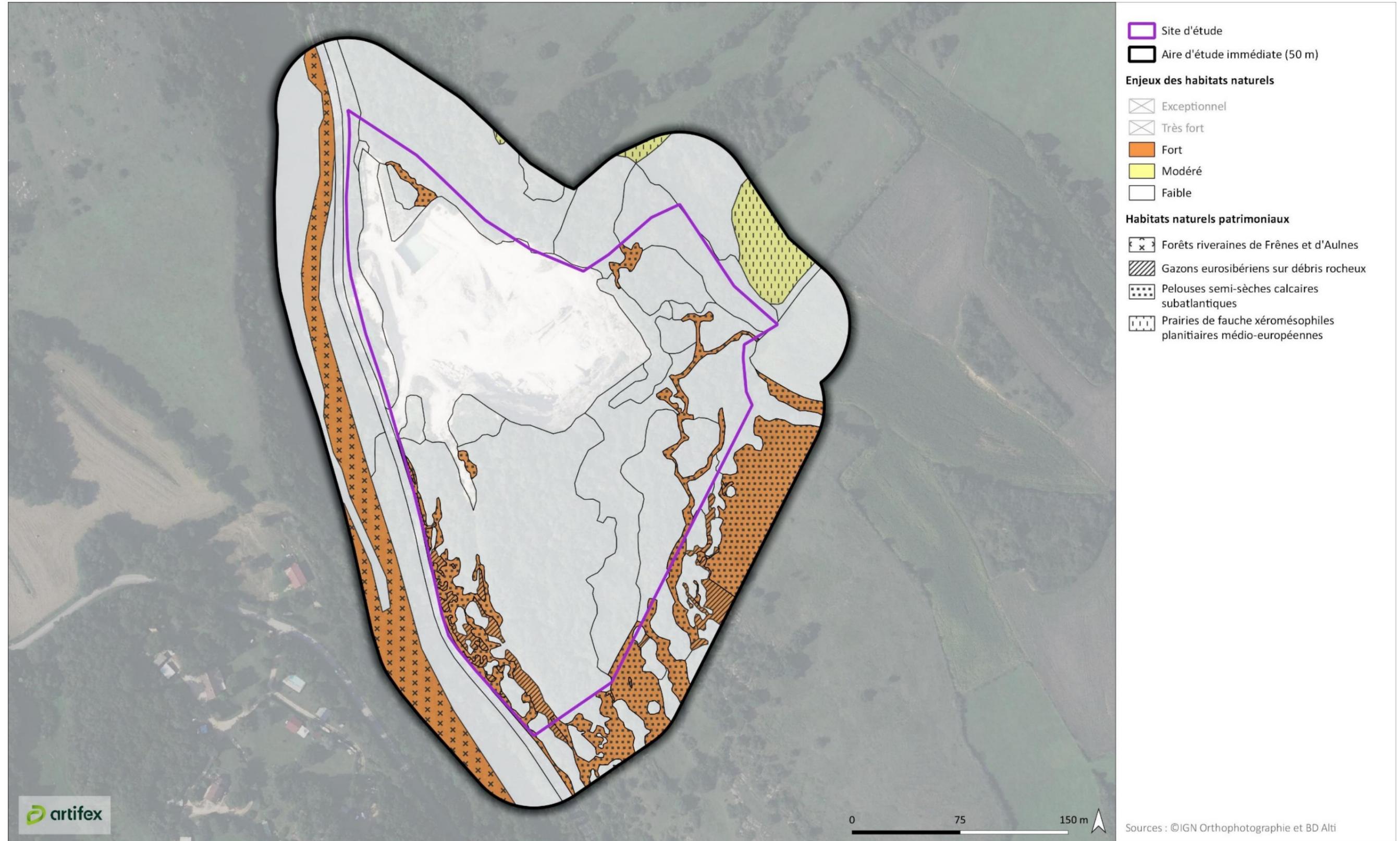


Figure 53 – Carte des enjeux patrimoniaux des habitats du site et de ses abords



### 7.3. TRAME VERTE ET BLEUE

#### 7.3.1. Analyse du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) Auvergne-Rhône-Alpes a été adopté par le Conseil régional les 19 et 20 décembre 2019 et a été approuvé par arrêté du préfet de région le 10 avril 2020.

L'analyse du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) Auvergne-Rhône-Alpes révèle les éléments suivants sur la zone du projet et ses abords (voir carte ci-après) :

- La majeure partie de la zone d'étude est intégrée au sein d'un vaste « réservoir boisé » couvrant l'est du plateau de Crémieu, s'étendant du marais de Boulieu à l'est, au rebord occidental du plateau de Crémieu à l'ouest, et de la commune de Vertrieu au nord, à la commune de Crémieu au sud. (Ce réservoir boisé est en lien ténu avec un autre réservoir boisé s'étendant jusqu'à la commune de Vénérieu au sud). Les deux petits secteurs de l'emprise de la demande hors de ce « réservoir de biodiversité », mais enclavés dans ce zonage sont une grande partie ouest de la carrière, et les boisements de l'extrémité est de la parcelle OB 738.
- Concernant la trame bleue, l'Amby est signalé comme cours d'eau et les étangs (dont l'« étang de Tuille » et l'étang situé quelques centaines de mètres en aval de ce dernier) et forêts alluviales attenantes correspondent à des zones humides.
- Les corridors identifiés par le SRADDET sont tous distants de plusieurs kilomètres du projet (environ 5 kilomètres pour les plus proches) et sont caractérisés comme des corridors de milieux ouverts. Ils concernent notamment le franchissement du Rhône (deux corridors dans le secteur de Briord - et trois corridors entre l'Isle Crémieu et la plaine du l'Ain - entre Lagnieu et Marcilleux), le franchissement du ruisseau de Vaud au nord de Crémieu, et le franchissement des RD 517 et RD 522 à l'est de Trept. Ces corridors écologiques n'ont aucun lien fonctionnel avec la carrière.

Il ressort de cette analyse que les abords de la zone du projet sont dominés par des espaces à forte naturalité et très perméables à la circulation des espèces dans l'ensemble : dominante de réservoirs de biodiversité boisés, axe de mobilité pour les espèces aquatiques le long du Val d'Amby.

La carte page suivante montre un extrait du SRADDET centré sur la zone du projet.

7 – ÉTAT INITIAL DE LA BIODIVERSITÉ DU SITE ET DE SES ABORDS

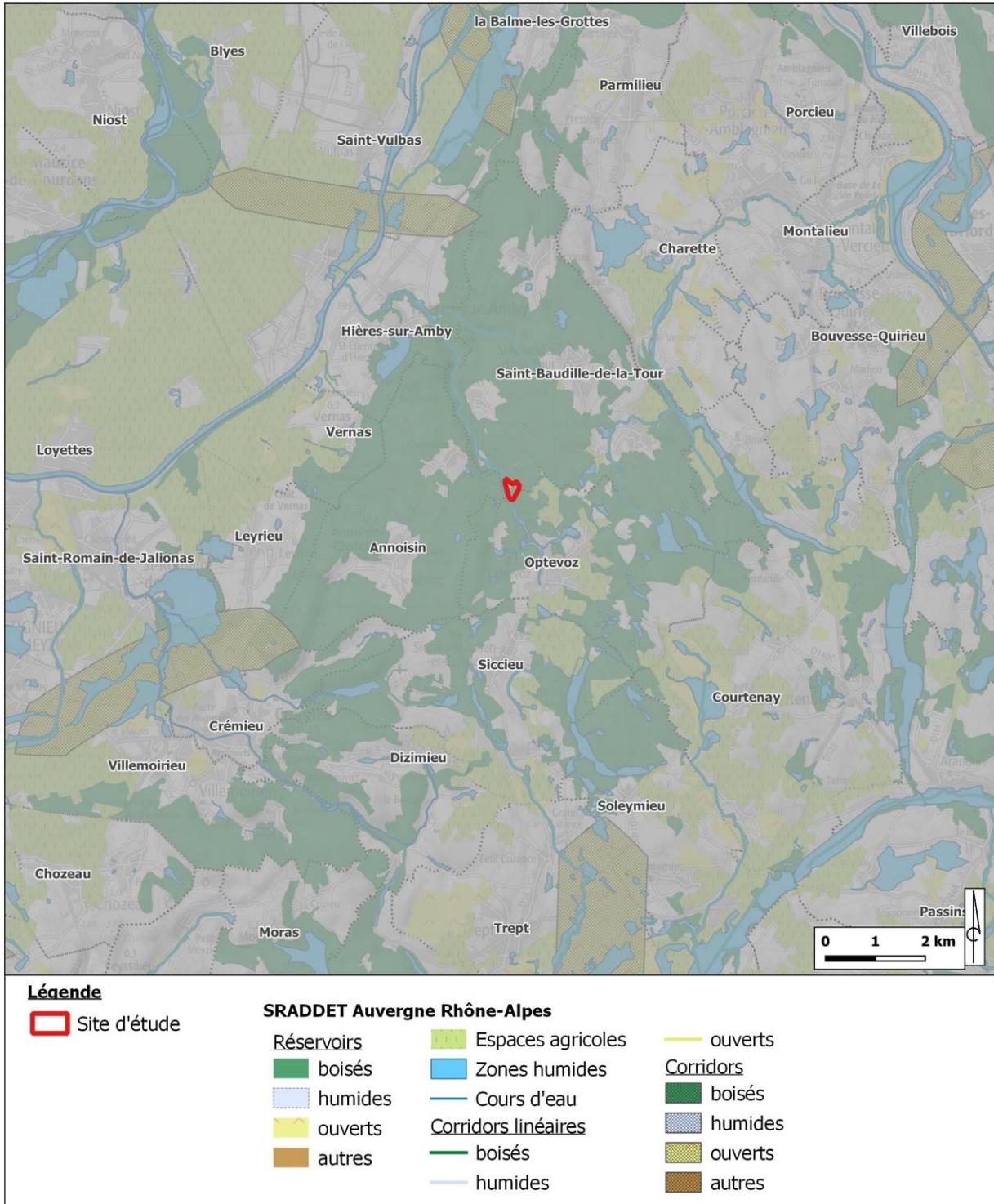


Figure 54 – Extrait du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)

### 7.3.2. Analyse de la Carte de Cohérence du SCOT

Le SCOT du territoire a été porté par le Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné (Symbord). Le SCOT actuellement en vigueur a été adopté en 2019.

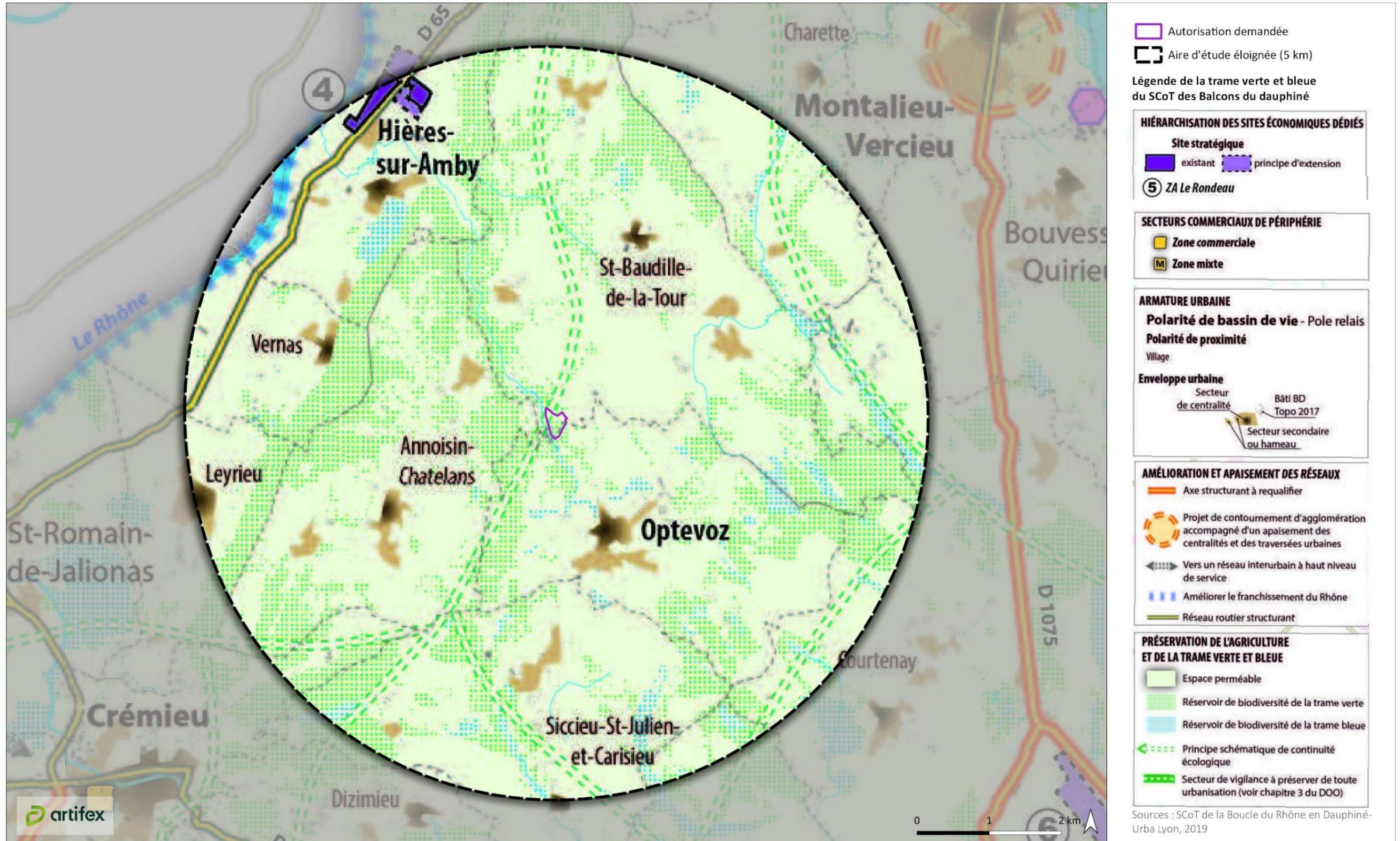
La zone du projet se situe au sein d'un réservoir de biodiversité de la trame verte (comme l'ensemble du Val d'Amby).

Des continuités écologiques sont mises en évidence dans ce secteur par le « principe schématique de continuité écologique ». Son tracé paraît assez approximatif mais il semble suivre les massifs boisés du rebord occidental du plateau de Crémieu entre Vertrieu et Hière-sur-Amby, puis suivre le Val d'Amby et le coteau boisé entre Annoisin-Châtelans et Optevoz (lieux-dits « Le Buffe », « Molard du Cruy », « Reponoux », « Malacharrière »...), avant de se ramifier vers trois directions différentes en limite nord de la commune de Siccieu-Saint-Julien-et-Carisieu.

Toutefois, aucun secteur de vigilance en rapport avec l'urbanisation n'est signalé dans ce secteur.

La carte page suivante localise l'emprise du projet sur la carte de Cohérence du SCOT.

Figure 55 – Localisation du projet sur la carte du SCOT.



### 7.3.3. Analyse des corridors à l'échelle du site et de sa proche périphérie par photo-interprétation

L'analyse de la photo-aérienne aux abords du projets révèle les éléments suivants :

- Le fond de vallée du Val d'Amby (à l'ouest de la RD 52A) est occupé par le ruisseau d'Amby et ses étangs, ainsi que de larges bandes boisées et constitue par conséquent un corridor favorable au déplacement des espèces, tant terrestres qu'aquatiques.
- À l'est de la RD 52A, deux types de milieux de naturalité assez forte sont juxtaposés :
  - un ensemble boisé au niveau de l'emprise de la demande et le long du thalweg de Crosan, ensemble dans lequel est enclavé la carrière actuelle. Cet ensemble boisé est en lien avec les bois de fond de vallée du Val d'Amby et en lien ténu avec un réseau de haies en amont de Crosan ; en revanche, il est interrompu au nord et au sud par des milieux agropastoraux plus ouverts.
  - Des milieux agropastoraux thermophiles globalement ouverts dominés par des pelouses sèches constituent deux vastes ensembles séparés par l'ensemble boisé précédemment décrit.

La carte page suivante réalise une interprétation des ensembles fonctionnels à proximité du projet et des corridors de circulation des espèces.

Le projet de renouvellement et d'extension de la carrière de Saint-Baudille-de-la-Tour aura pour conséquence de supprimer presque totalement (sauf éventuellement dans la bande des dix mètres non exploitables) la partie sud de l'ensemble forestier situé à l'est de la RD 52A. Toutefois, cette perte de milieux forestiers ne générera pas de rupture de corridor de déplacement des espèces forestières, car ces dernières continueront de se déplacer le long des axes les plus favorables que sont le fond de vallon d'Amby et dans une moindre mesure le thalweg de Crosan.

Le projet de renouvellement et d'extension de la carrière de Saint-Baudille-de-la-Tour impactera par ailleurs de petites reliques de pelouses sèches sans réel lien fonctionnel avec les deux vastes ensembles agropastoraux globalement ouverts dominés par des pelouses sèches à proximité. Les emprises détruites sont négligeables au regard de la superficie des deux ensembles précités. Par ailleurs, le projet ne générera aucune rupture du continuum des milieux ouverts thermophiles, ces deux ensembles agropastoraux étant déjà séparés par l'ensemble forestier, dans l'état initial.



GONIN SAS TP CARRIERES  
Commune de SAINT-BAUDILLE-DE-LA-TOUR (38)  
Carte des corridors dans l'environnement du projet

Echelle : 1 / 10 000

Fond : Google.cn Satellites, 2019

Limites du projet

Limite du renouvellement demandé

Limite de l'extension demandée

Limite d'exploitation

Continuums fonctionnels

Continuum forestier

Milieux agropastoraux thermophiles ouverts

Milieux agropastoraux semi-fermés

Corridors

Corridor aquatiques

Corridor forestier principal

Corridors forestiers secondaires



0 250 500 750 1000 m

#### 7.4.FLORE SUR LE SITE

##### 7.4.1. Synthèse concernant la flore

En 2019 et 2020, 6 passages ont été effectués concernant l'inventaire floristique.

**182 taxons** ont été recensés dans l'ensemble de la zone d'étude.

La liste des espèces est dressée en annexe 3 du présent rapport.

Le tableau page suivante réalise la synthèse des observations réalisées et des statuts de la flore inventoriée.

Tableau 7 – Synthèse concernant la flore observée sur la zone d'étude.

Indigénat		Nombre de taxons concernés	Proportion (%)
I	Taxon indigène au sens large	172	94,5%
E	Taxon exogène	10	5,5%
<b>Total taxons</b>		<b>182</b>	<b>100%</b>

Cotation RA		Nombre de taxons concernés	Proportion (%)
EN	En danger	1	0,5%
VU	Vulnérable	0	0,0%
NT	Quasi-menacé	1	0,5%
LC	Préoccupation mineure	167	91,8%
DD	Données insuffisantes	2	1,1%
NA	Non applicable	10	5,5%
Taxon non mentionné dans la Liste rouge de Rhône-Alpes		1	0,5%
<b>Total taxons</b>		<b>182</b>	<b>100%</b>

Statut Crémolan		Nombre de taxons concernés	Proportion (%)
TC	Très commune	39	21,4%
C	Commune	59	32,4%
AC	Assez Commune	54	29,7%
AR	Assez rare	11	6,0%
R	Rare	3	1,6%
TR	Très rare	1	0,5%
SP	Statut à préciser	12	6,6%
prox	Signalé à proximité	1	0,5%
Taxon non mentionné dans le Catalogue des plantes vasculaires de l'Isle Crémieu		2	1,1%
<b>Total taxons</b>		<b>182</b>	<b>100%</b>

Statut d'intérêt national ou local		Nombre de taxons concernés	Proportion (%)
<b>Protégé en Rhône-Alpes</b>		<b>3</b>	<b>1,6%</b>
Rare en Isère		0	0,0%
Cueillette réglementée en Isère (Art. 2)		2	1,1%
Cueillette réglementée en Isère (Art. 3 & 5)		1	0,5%
Déterminant ZNIEFF en Rhône-Alpes, au moins dans le domaine continental		10	5,5%
Annexe V de la Directive 92/43/CEE		1	0,5%
Convention CITES, Annexe B		6	3,3%

Statut envahissant en Rhône-Alpes		Nombre de taxons concernés	Proportion (%)
TE	"Très envahissant"	3	1,6%
Emn	"Envahissant en milieu (semi-)naturel"	2	1,1%
Emp	"Envahissant en milieu perturbé"	0	0,0%
<b>Total taxons</b>		<b>5</b>	<b>2,7%</b>

## 7.4.2. Flore protégée

Trois plantes protégées régionalement ont été recensées dans la zone d'étude.

- L'Ail joli (*Allium coloratum* Spreng., 1825) ;
- La Pulsatille rouge (*Anemone rubra* Lam., 1783) ;
- L'Ophioglosse commune (*Ophioglossum vulgatum* L., 1753).

### 7.4.2.1 L'Ail joli (*Allium coloratum* Spreng., 1825)

#### Description et taxonomie de l'espèce

L'Ail joli (*Allium coloratum*) est actuellement considéré comme une espèce à part entière. Dans la bibliographie, il était autrefois considéré comme une sous-espèce de l'Ail caréné (*Allium carinatum*) et était nommé *Allium carinatum* subsp. *pulchellum*. Comme la plupart des Alliacées, c'est une plante à bulbe. Ses feuilles sont planes, légèrement canaliculées et plus étroites que celles de l'Ail caréné. Son inflorescence est dépourvue de bulbilles, au contraire de celle de l'Ail caréné. Les nombreuses fleurs sont très longuement pédonculées. Les étamines dépassent longuement les tépales roses. Les spathes sont étroites et l'une des deux est très longue et dépasse longuement l'inflorescence.

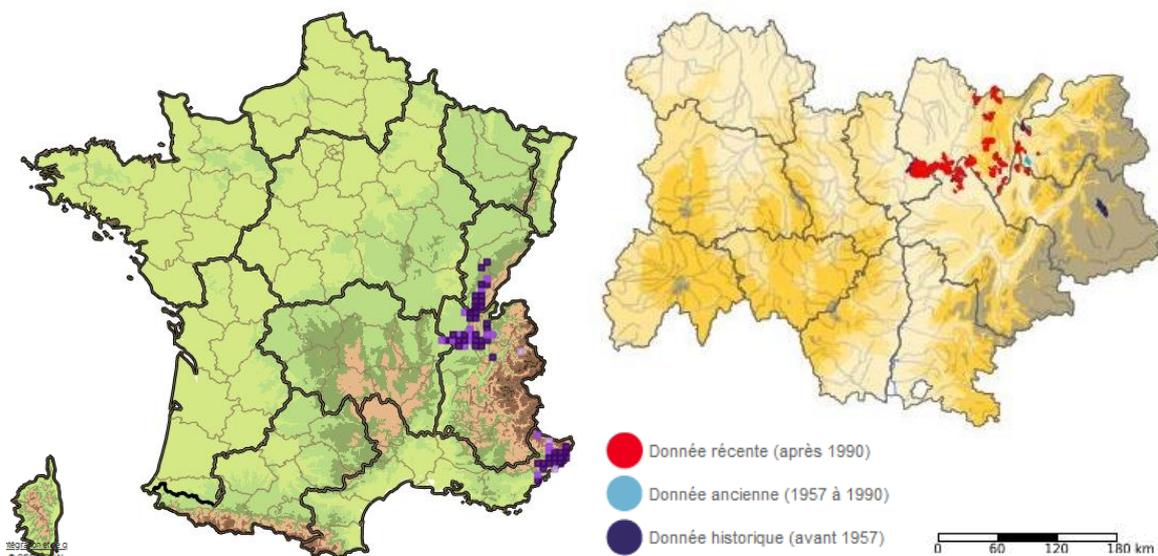
#### Habitat et écologie

Cette plante croît dans les pelouses, les bois clairs ou parmi les buissons, de préférence sur des sols secs.

#### Répartition géographique

Cette plante est présente aux abords du Rhône entre Genève et Lyon, ainsi que dans le massif du Jura et sa bordure occidentale, et dans les Alpes maritimes (Source : [www.siflore.fcbn.fr](http://www.siflore.fcbn.fr), consulté le 22/09/2020).

En Isère, elle n'est présente que sur l'Isle Crémieu (Sources : Gentiana et [www.pifh.fr](http://www.pifh.fr), consulté le 22/09/2020).



#### Répartition de l'Ail joli en France et en Rhône-Alpes

(Sources : [www.siflore.fcbn.fr](http://www.siflore.fcbn.fr) et [www.pifh.fr](http://www.pifh.fr), état des données au 22/09/2020)

### **Statuts de protection**

L'Ail joli est une espèce protégée en Rhône-Alpes. Cette espèce est listée « en danger » en Rhône-Alpes, mais localement, elle est considérée « assez commune » sur l'Isle Crémieu. Elle est déterminante ZNIEFF sans conditions dans tous les domaines biogéographiques de Rhône-Alpes.

Son enjeu régional et son enjeu local sont évalués à « très fort » selon la méthodologie d'évaluation des enjeux d'ARTIFEX.

### **L'Ail joli sur le site de Saint-Baudille-de-la-Tour**

Environ 2 432 pieds d'Ail joli ont été estimés dans l'ensemble de la zone d'étude (dont 1 866 pieds dans l'emprise de la demande), dans les pelouses médio-européennes sur débris rocheux (habitat 34.11) et dans les pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides (habitat 34.32).

#### **7.4.2.2 La Pulsatille rouge (*Anemone rubra* Lam., 1783)**

### **Description de l'espèce**

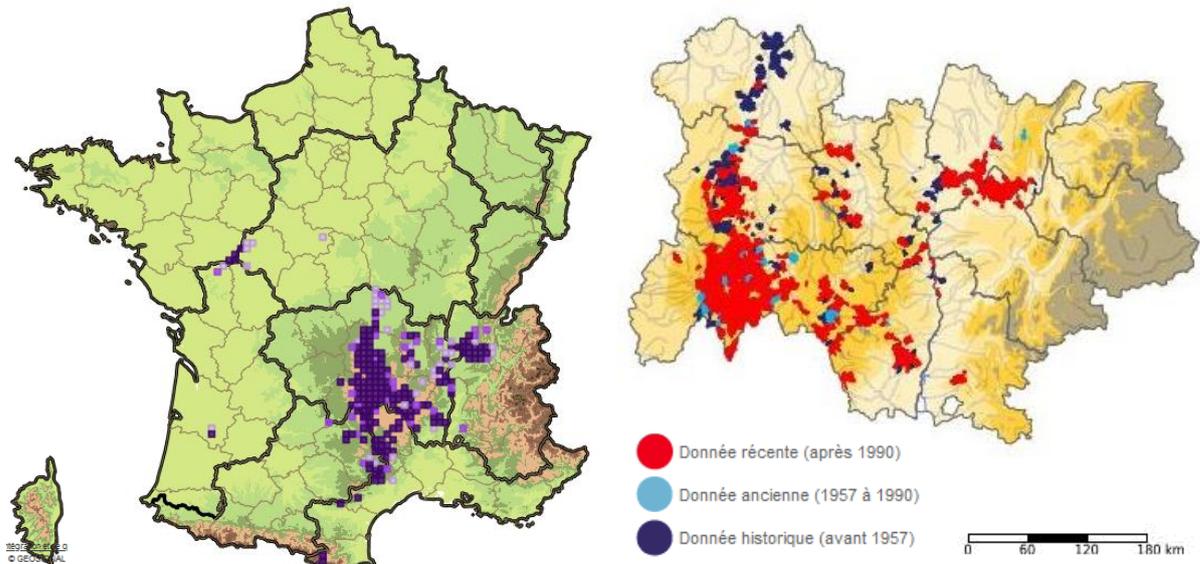
La Pulsatille rouge (*Anemone rubra*) est une plante herbacée vivace de la famille des Ranunculaceae. Haute de 10 à 30 cm, elle est couverte de longs poils. Les feuilles sont plusieurs fois pennées et disposées en rosette près du sol. La fleur, assez précoce (vers avril-début mai), est rouge bordeaux, de 4 cm de diamètre, isolée, en forme de cloche, avec 6 tépales couverts de poils argentés à l'extérieur et des étamines jaune vif. Le fruit est constitué de nombreux akènes surmontés d'une longue aigrette soyeuse, conférant à la hampe florale un aspect de plumeau assez caractéristique.

### **Habitat et écologie**

La Pulsatille rouge affectionne les pelouses basophiles supra-méditerranéennes mésoxérophiles.

### **Répartition géographique**

Cette plante est essentiellement présente dans un large secteur centré sur le Massif central (de la Montagne Noire au Bugey et des Baronnies au Bourbonnais) et de façon plus dispersée dans les Pays de Loire, la Gironde et les Pyrénées-Orientales. En Rhône-Alpes, cette plante est présente dans 6 des 8 départements (absente des départements de Savoie et Haute-Savoie). Elle est localement abondante sur l'Isle Crémieu (et des secteurs en périphérie, dans l'Ain) qui correspond à sa limite est de répartition.



Répartition de la Pulsatille rouge en France et en Rhône-Alpes  
(Sources : [www.siflore.fcbn.fr](http://www.siflore.fcbn.fr) et [www.pifh.fr](http://www.pifh.fr), état des données au 22/09/2020)

### **Statuts de protection**

La Pulsatille rouge est une espèce protégée en Rhône-Alpes. Cette espèce est listée « quasi-menacée » en Rhône-Alpes, mais localement, elle est considérée « commune » sur l'Isle Crémieu. Elle est déterminante ZNIEFF sans conditions dans tous les domaines biogéographiques de Rhône-Alpes.

Son enjeu régional est évalué à « modéré » selon la méthodologie d'évaluation des enjeux d'ARTIFEX. Son enjeu local est augmenté à « fort » du fait de la responsabilité de l'Isle Crémieu dans la conservation de cette espèce.

### **La Pulsatille rouge sur le site de Saint-Baudille-de-la-Tour**

109 pieds de Pulsatilles rouges ont été précisément dénombrés et localisés dans l'ensemble de la zone d'étude (dont 42 pieds dans l'emprise de la demande), dans les pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides (habitat 34.32) et lisières attenantes.

#### **7.4.2.3 L'Ophioglosse commun (*Ophioglossum vulgatum* L., 1753)**

### **Description de l'espèce**

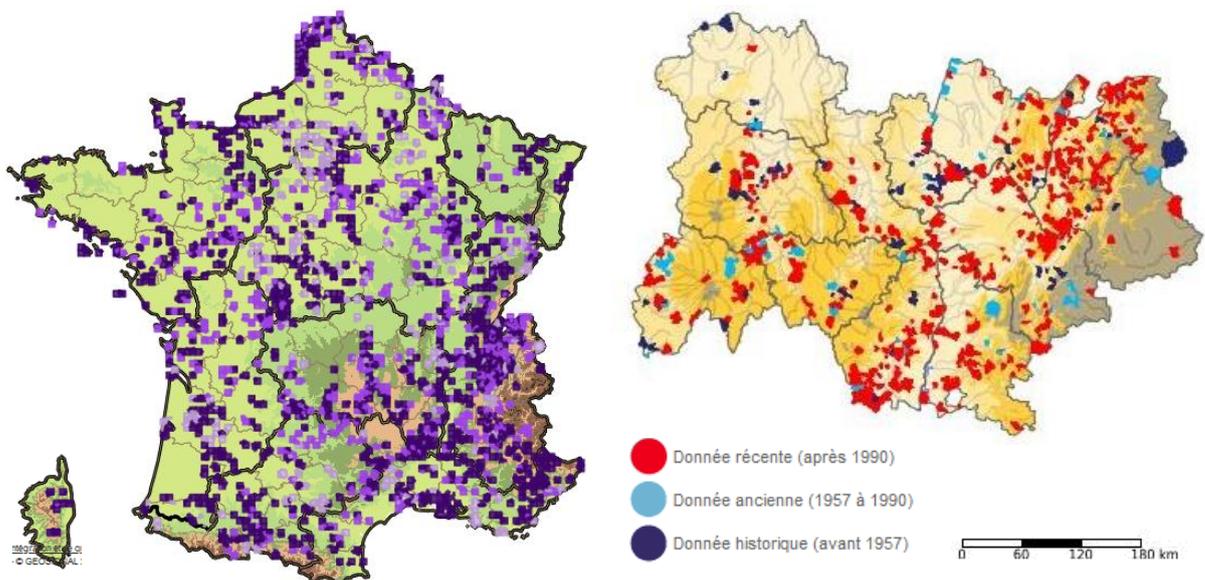
L'Ophioglosse commun (*Ophioglossum vulgatum*) est une fougère vivace de la famille des Ophioglossaceae. C'est une « plante vivace de 10 à 30 cm, à souche fibreuse, courte, écailleuse au sommet, émettant une feuille stérile et une feuille fertile réduite au rachis. Feuille stérile large, charnue, ovale ou ovale-lancéolée, entière, presque arrondie à la base et un peu concave, veinée, à pétiole engainant dans toute sa longueur celui de la feuille fertile, qui est plus allongé. Épi fructifère linéaire, aigu, distique. Spores finement tuberculeuses. L'ensemble de la plante disparaît rapidement après la libération des spores ». L'espèce est « assez fugace et discrète, souvent 'perdue' au sein de prairies pouvant être hautes et assez denses » ([www.pifh.fr](http://www.pifh.fr), consulté le 23/09/2020).

### Habitat et écologie

L'Ophioglosse commun « se développe surtout dans les prairies humides à semi-humides, sur des sols oligotrophes argileux ou marneux, peu acides, à l'étage collinéen surtout mais atteignant 1 400 m d'altitude ». Il « s'aventure parfois en conditions plus sèches dans des pelouses calcaires temporairement humides » ([www.pifh.fr](http://www.pifh.fr), consulté le 23/09/2020).

### Répartition géographique

Cette plante est présente de façon dispersée sur l'ensemble du territoire métropolitain. Avec quelques grosses lacunes. Ses stations semblent un peu plus nombreuses dans le sud-est. En Rhône-Alpes, cette plante est également présente de façon dispersée sur l'ensemble du territoire.



Répartition de l'Ophioglosse commun en France et en Rhône-Alpes  
(Sources : [www.siflore.fcbn.fr](http://www.siflore.fcbn.fr) et [www.pifh.fr](http://www.pifh.fr), état des données au 23/09/2020)

### Statuts de protection

L'Ophioglosse commun est une espèce protégée en Rhône-Alpes. Cette espèce n'est pas menacée (listée à « préoccupation mineure ») en Rhône-Alpes, elle reste toutefois « rare » localement sur l'Isle Crémieu. Elle est déterminante ZNIEFF sans conditions dans tous les domaines biogéographiques de Rhône-Alpes.

Son enjeu régional et son enjeu local sont évalués à « modéré » selon la méthodologie d'évaluation des enjeux d'ARTIFEX.

### L'Ophioglosse commun sur le site de Saint-Baudille-de-la-Tour

Une unique station d'une cinquantaine de pieds d'Ophioglosse commun a été repérée dans une pelouse calcaire sub-atlantique semi-aride (habitat 34.32) en partie haute du site, plutôt vers le nord-est de la parcelle OB 738.

Les cartes des pages suivantes présentent les localisations des stations des différentes espèces protégées de la zone d'étude.



# GONIN SAS TP CARRIERES Commune de SAINT-BAUDILLE-DE-LA-TOUR (38)

## Carte des stations d'Ail joli

Echelle : 1 / 2 500

Fond : Google.cn Satellites, 2019

Limites du projet

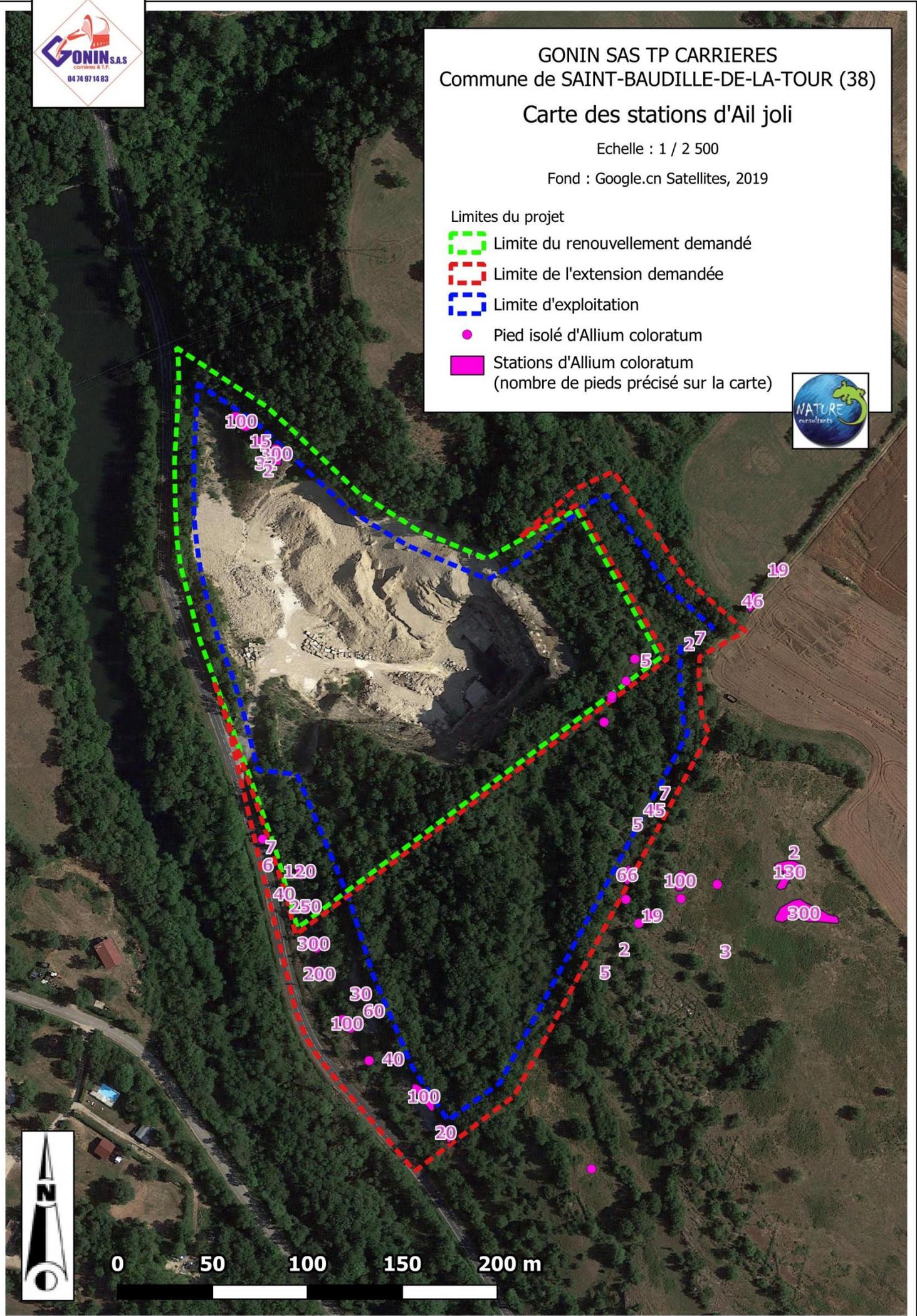
 Limite du renouvellement demandé

 Limite de l'extension demandée

 Limite d'exploitation

 Pied isolé d'*Allium coloratum*

 Stations d'*Allium coloratum*  
(nombre de pieds précisé sur la carte)





GONIN SAS TP CARRIERES  
Commune de SAINT-BAUDILLE-DE-LA-TOUR (38)

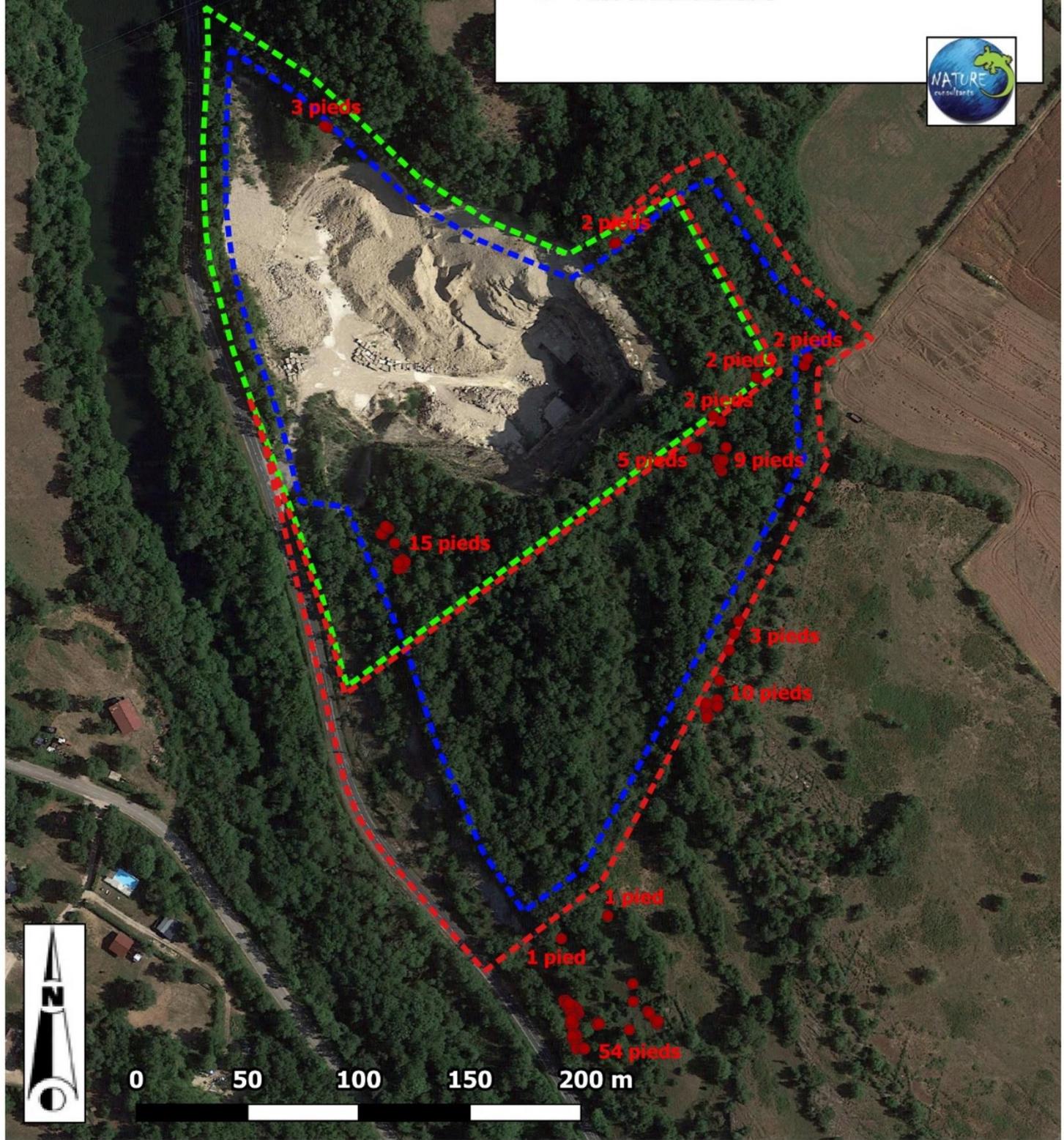
Carte des stations de Pulsatille rouge

Echelle : 1 / 2 500

Fond : Google.cn Satellites, 2019

Limites du projet

-  Limite du renouvellement demandé
-  Limite de l'extension demandée
-  Limite d'exploitation
-  Pieds d'Anemone rubra





GONIN SAS TP CARRIERES  
Commune de SAINT-BAUDILLE-DE-LA-TOUR (38)

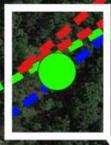
Localisation de la station  
d'Ophioglosse commun

Echelle : 1 / 2 500

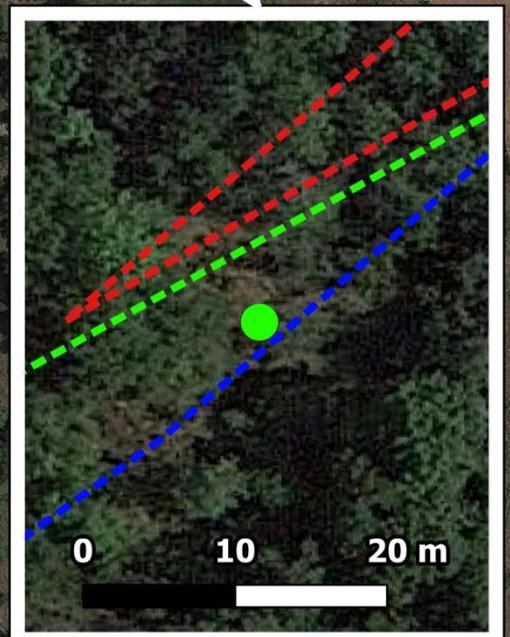
Fond : Google.cn Satellites, 2019

Limites du projet

-  Limite du renouvellement demandé
-  Limite de l'extension demandée
-  Limite d'exploitation
-  Station d'une cinquantaine de pieds d'Ophioglossum vulgatum



0 50 100 150 200 m



0 10 20 m